rant de ce même portrait, a fait un buste du grand artiste, où l'on retrouve la même animation, la même vie que dans la toile du Louvre.

Greuze (PORTRAIT DE LA FEMME DE). La femme de Greuze a été pour cet artiste ce type de beauté prospère, voluptueuse à la fois et naïve, qu'il a peint dans tous ses tableaux, et qui est resté pour la postérité la *beauté de Greuze*. Belle lui a servi de modèle pour un grand nombre de compositions, notamment pour la *Mère bien-aimée*. Greuze a fait, en outre, plusieurs portraits de sa femme, un entre autres qui la représentait enceinte et qui, exposé au Salon de 1763, a été ainsi jugé par Diderot : « Je jure que ce portrait est un chef-d'œuvre qui, un jour à venir, n'aura point de prix. Comme elle est coiffée ! Que ces cheveux châtains sont vrais ! Que ce ruban qui serre la tête fait bien ! Que cette longue tresse qu'elle relève d'une main sur ses épaules et qui tourne plusieurs fois autour de son bras est belle !... Quelle finesse et quelle variété de teintes sur ce front !... Ce portrait tue tous ceux qui l'environnent... L'ajustement est simple; c'est celui d'une femme, le matin, dans sa chambre à coucher : un petit tablier de taffetas noir sur une robe de satin blanc. »

Au Salon de 1765, Greuze exposa deux portraits de sa femme, à propos desquels Diderot fit à Grimm, son ami et son correspondant, la confidence suivante où éclate son caractère spirituel et fougueux : « Ce peintre (Greuze) est certainement amoureux de sa femme; et il n'a pas tort. Je l'ai bien aimée, moi, quand j'étais jeune et qu'elle s'appelait Mlle Babuti. Elle occupait un petit coin de rue de librairie sur le quai des Augustins; poupine, blanche et droite comme le lis, vermeille comme la rose. J'entrais avec cet air vif, ardent et fou que j'avais, et je lui disais : « Mademoiselle, les *Contes* de La Fontaine; « un Pétrone, s'il vous plaît... — Monsieur, « le voilà. Ne vous faut-il point d'autres li- « vres ?... — Pardonnez-moi, mademoiselle. » Mais... — Dites toujours... — La *Religieuse* « *en chemise*... — Fi donc ! monsieur; est-ce qu'on a cet-ce qu'on lit ces vilenies-là ?... — Ah ! ah ! ce sont des vilenies, mademoi- « selle ; moi, je n'en savais rien. » Et puis, un autre jour, quand je repassais, elle souriait, et moi aussi. »

L'un des portraits du Salon de 1765, celui qui représentait Mme Greuze assise dans un fauteuil et ayant un épagneul sur les genoux, a été gravé.

GRÈVE s. f. (grè-ve — du bas latin *gravaria*, qui se rattache évidemment au celtique : irlandais *greann*, kymrique *greavn*, *grè*, armoricain *greunn*, gros sable, gravier, caillou, où l'on retrouve le radical *grao* ou *gran* du sanscrit *gravan*, pierre, rocher, montagne, et, comme adjectif, dur, solide). Terrain plat et uni, couvert de gravier et de sable, le long de la mer ou d'un cours d'eau : *Lord Byron avait marqué sa fosse aux* GRÈVES *de l'Adriatique.* (Chateaubr.)

Que j'aime à contempler, dans cette zone écartée,
La mer qui vient dormir sur la *grève* argentée,
Sans soupir et sans mouvement!

LAMARTINE.

— Par ext. et à cause de la place de Grève à Paris, où les ouvriers sans travail aiment à se réunir, Coalition de personnes du même état, qui s'entendent pour cesser tout travail, et arrivent ainsi à imposer leurs conditions aux patrons : *Se mettre en* GRÈVE. *Faire* GRÈVE. *A Preston, il y eut une fois une* GRÈVE *d'un an.* (H. Taine.)

— Constr. Gros sable avec lequel on fait le mortier.

— Encycl. Econ. soc. La *grève* ou accord des ouvriers pour cesser le travail en vue d'une hausse de salaire n'est plus au nombre des délits, depuis la loi de 1864 dont nous avons parlé à l'article COALITION. Le droit de grève est fondé sur la liberté humaine. A examiner le principe, il n'y a dans la *grève* qu'un des phénomènes ordinaires de l'offre et de la demande. Les gouvernements ne sauraient à l'ouvrier la faculté de marchander le prix de son labeur justifient parcela seul toutes les violences. Aujourd'hui que ce droit imprescriptible est écrit dans la loi, les menaces, violences, voies de fait et manœuvres frauduleuses ayant pour but de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie sont réputées délictueuses. Sous la législation antérieure, celle de 1849 la coalition, tant de la part des patrons que de la part des ouvriers, était interdite, mais cette apparente égalité des deux classes devant la loi dissimulait dans le fait une inégalité révoltante au détriment de la classe ouvrière. En effet, tandis que les *grèves* des ouvriers tombaient toujours forcément sous le coup de la loi, les patrons, par suite de leur petit nombre, dérobaient très-souvent leurs manœuvres à la connaissance de la justice; leurs coalitions, tenues secrètes, restaient impunies. En supprimant le délit, la loi de 1864 a égalisé les situations, ce n'est qu'une iniquité de moins. Mais la classe laborieuse se ferait d'étranges illusions si la liberté des *grèves* lui semblait un remède définitif à ses maux. Après la promulgation de cette loi, on vit, dans un grand nombre de professions, se former des *grèves* dont la plupart réussirent, les patrons n'étant pas en mesure de résister; depuis, les *grèves* ont souvent avorté, comme celle des cochers de Paris, qui fit tant de bruit à la fin de 1865. Il est clair, en effet, que, dans cette lutte entre la caisse du capitaliste et l'estomac de l'ouvrier, les probabilités de la victoire sont toutes pour le premier, et l'exemple de ce qui se passe en Angleterre confirme cette idée. L'Angleterre est le berceau des *grèves* ; c'est de là qu'elles ont gagné les centres industriels de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, et que, traversant l'Atlantique, elles ont poussé jusqu'aux Etats-Unis. En Angleterre, disons-nous, dans ce pays où, depuis longtemps, la liberté des coalitions existe, les ouvriers s'organisent en *trades unions* puissantes, dont l'origine est fort ancienne, puisqu'elle remonte au moyen âge, et dont l'influence sur l'industrie britannique a de tout temps été considérable. Ces *trades unions* possèdent des caisses de résistance, et, à certaines époques, quand l'occasion semble favorable, elles donnent le signal de *grèves générales*, qui semblent au premier abord devoir à coup sûr faire céder les capitalistes. Ces *grèves*, quoique habilement conduites, échouent cependant la plupart du temps, causant, chaque fois qu'elles se produisent, de cruelles misères. En effet, les capitalistes, coalisés de leur côté, bravent contre le froid, en garde contre la faim, luttent avec avantage, attendent patiemment que les ressources des ouvriers soient épuisées, ou bien font venir, des pays étrangers, des travailleurs dont les exigences sont plus modestes. Les *grèves* sont donc la plupart du temps une cause de souffrances et, on peut l'affirmer pour la classe ouvrière. Ce n'est point de ce côté que, pour améliorer sa condition, elle doit diriger ses efforts : elle doit viser un but plus élevé, qui est l'affranchissement du salariat. C'est ce que commencent à comprendre, en France surtout, les travailleurs manuels, qui s'essayent à former des associations de crédit et de production, auxquelles malheureusement la législation oppose encore de nombreux obstacles. La vraie question est là : le problème du travail ne trouvera sa solution dans les *grèves*, qui constatent seulement l'état de guerre entre les classes ; il faut que cet antagonisme disparaisse par l'identification des termes : capitaliste et travailleur. Les associations montreront si la classe ouvrière a la capacité nécessaire pour s'affranchir, et si l'atelier sans patron pourra tirer de son propre sein la force directrice qui ordonne les travaux et pourvoit à l'exploitation commerciale des produits.

En somme, les *grèves*, telles que nous les voyons, ne sont qu'un moyen barbare, imparfait, pour résoudre des difficultés qui demandent avant tout, pour être résolues, beaucoup de raison, de sang-froid et de loyauté de part et d'autre. Tel est, du moins, l'avis de l'éminent publiciste qui se cache sous le pseudonyme d'Alceste. Il fut offerte à l'université de Jena, le 1872, des cas singuliers, en Angleterre, où le bon sens et la bonne foi ont évité de déplorables conséquences. Les juges ont reconnaissant l'insuffisance du salaire. Ils établissant, d'autre part, que le prix de la matière première et le fait de telles et telles concurrences ne pouvaient être pour autres une marge. Ces cas sont rares, mais en les citant on ne cherche qu'à démontrer la nécessité d'arbitrer, à l'amiable, les cas de débats entre les intérêts du travail. Il y a un grand avenir dans les chambres syndicales ouvrières. N'est-ce pas là que le travail doit trouver des organes réguliers bien supérieurs au mouvement tumultueux d'une *grève* souvent instantanée ? Quant au gouvernement, vers lequel nous en France la mauvaise habitude de nous tourner chaque fois que nous avons une difficulté à vaincre, son intervention ne peut être que désastreuse. Son rôle est de maintenir l'ordre et de faire exécuter les lois. C'est donc aux ouvriers eux-mêmes et aux patrons qu'il importe d'étudier et de résoudre les difficultés qui surgissent. Il y a une mauvaise tendance qui consiste, en pareil cas, à donner tort au plus faible, c'est-à-dire à l'ouvrier. L'honneur et l'équité protestent contre ces procédés, et il n'en fait généralement assez évident en France. Les produits s'y vendent fort cher. La France n'est pas un pays de production à bon marché. Par contre, les salaires y sont trop bas. Je ne crois pas que le système économique protectionniste soit de nature à remédier à cet état de choses. Tant s'en faut! Mais c'est aux patrons plus pour que les patrons apportent un esprit véritablement sérieux et conciliant dans ces conflits. Tout le monde a pu faire cette remarque, qu'il n'y a point de *grèves* à Mulhouse. Pourquoi? Parce que les patrons ont agi en hommes de cœur avec les ouvriers. Ils ont en quelque sorte constitué une grande famille industrielle. L'éducation, l'instruction, le logement, l'hygiène, la sécurité dans le présent et dans l'avenir, tout ce qui peut contribuer à rendre l'homme heureux intelligent, honnête et fort, a été combiné, organisé librement. Dans la crise cotonnière, on a vu à Rouen des patrons égoïstes qui jetaient leurs ouvriers sur le pavé, et réalisaient un bénéfice immédiat en revendant leur coton brut. A Mulhouse, on s'est conduit tout autrement. Les patrons ont travaillé sans bénéfice, mais ils ont cru devoir, au lien affectueux qui les attache à leurs ouvriers, au sentiment de loyale confiance que ceux-ci avaient en eux, sacrifier quelques avantages temporaires et ne pas porter atteinte à cette belle harmonie industrielle qu'ils ont su établir autour d'eux. »

La maindre sociale dont notre temps est frappé a produit coup sur coup des *grèves* dont le souvenir est encore présent à toutes les mémoires. Les plus fameuses sont celles du Creusot, de la Ricamarie, qui ont eu pour premières victimes des femmes et des enfants tombés sous les baïonnettes impériales. Celles des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont eu, vers le milieu de 1872, un assez grand retentissement, mais il n'en est pas qui aient produit plus de sensation en Europe que celle des ouvriers agricoles du Warwickshire (avril 1872), sorte de *grève des paysans*, moins violente, plus efficace et non moins curieuse que celle du XVIe siècle, et qui comprenait dès le début 60,000 membres effectifs, payant chacun 6 pence d'affiliation (60 cent.) et une cotisation hebdomadaire de 2 pence.

Grève de Samares (LA), par M. Pierre Leroux, 1861. On peut dire de cet ouvrage, qui fut composé dans l'exil, qu'il parle, comme Pic de La Mirandole, *de omni re scibili et de quibusdam aliis*. Il est divisé en huit parties : 1° la *Préface*, qui est fort longue; 2° les *Cinquante-deux sectes de l'île*; 3° le *Rocher des prosecrits*; 4° les *Fantômes*; 5° *Satan*; 6° le *Livre de Job*; 7° la *Dispute avec les savants*; 8° la *Postface*, qui n'est pas moins étendue que la préface. Les questions politiques et sociales, les questions philosophiques et religieuses sont celles qu'affectionne M. Pierre Leroux. Il croit en Dieu, mais son Dieu est plutôt l'âme universelle du monde qu'un être personnel. Il veut une religion, mais cette religion doit être d'accord avec la nature et avec la science. Il prévoit le prochain triomphe du socialisme, dont les trois principaux initiateurs, Robert Owen, Saint-Simon et Fourier, forment selon lui une trinade humanitaire répondant à cette autre trinade : liberté, égalité, fraternité ; et il semble attacher à cette nouvelle espèce de trinité une vertu mystérieuse d'où sortira le salut de l'humanité. Un des charmes de son livre, c'est que nous y rencontrons souvent les figures des plus illustres compagnons d'exil de l'écrivain, Victor Hugo, Louis Blanc, Mazzini, Kossuth, Ledru-Rollin et vingt autres. L'auteur nous raconte mille incidents, tantôt tristes, tantôt gais (si tant est que la gaieté puisse s'épanouir en exil), de leur existence commune sur la terre anglaise. On y trouve aussi des souvenirs politiques de France, qui se rattachent aux deux jours de février 1848. Pierre Leroux nous initie même aux petites querelles, aux petites brouilles qui éclatèrent parfois au camp des proscrits, car, il ne faut pas l'oublier, les meilleures natures ont leurs jours d'orage.

Grève (PLACE DE), ancien nom de la place de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Cette place, qu'on pourrait appeler le *Forum* des Parisiens, tirait son ancien nom de sa situation sur le bord de la rivière.

Au commencement du XIIIe siècle, la Grève, qui faisait partie du fief appartenant aux comtes de Meulan, était déjà le centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris. L'an 1116, ce fief fut donné par échange, avec le domaine des rois de France, et, en 1141, Louis le Jeune vendit aux bourgeois des environs la propriété de la place de Grève, moyennant 70 livres. Il est dit dans l'acte de vente : « Nous cédons à perpétuité cette place voisine de la Seine, que l'on appelle la Grève, et qui existe en ce moment, afin qu'elle reste vide de tout édifice ou de tout autre objet qui pourrait l'encombrer. »

La Grève, par sa position sur les bords de la Seine, était exposée à des inondations fréquentes; afin d'empêcher l'éboulement des terres que minait l'effort des grandes eaux, le Corps de la ville fit établir, à une époque très-reculée, des palissades en bois, liées par des attaches en fer, qui furent plus tard remplacées par un mur.

Pendant longtemps, la place de Grève a conservé une forme très-irrégulière; elle se divisait en deux parties : sur le bord de l'eau, la Grève proprement dite, où se tenait le marché aux vins et au charbon; sur le même plan que l'Hôtel de ville, se trouvait la petite place aux Canons, ainsi nommée parce qu'on y mettait d'ordinaire les canons des cérémonies et les fêtes publiques; les palissades dont nous avons parlé la séparaient de la Grève proprement dite. En 1673, Le Peletier, prévôt des marchands, fit construire un quai, qu'il appela le Quai Neuf, mais qui porte aujourd hui son nom.

Au moyen âge, il y avait sur la place de Grève un gibet, signe de la haute, moyenne et basse justice qui appartenait au Bureau de la ville.

Avant la construction du pont Neuf, la place de Grève était le rendez-vous des oisifs, des étrangers, des gens du peuple, des ouvriers des divers états (de là l'expression se mettre en grève). Les truands et les ribauds la fréquentaient, demandant l'aumône ou coupant la bourse, suivant l'occasion. Du temps de saint Louis, les ribauds de la Grève étaient déjà renommés. Au XVIe siècle, les ouvriers sans ouvrage venaient *caymander* sous les galeries formées par les piliers de maisons de la Grève. La place, encombrée de voitures, de tombereaux, de huquets et de bois appartenant à des charrons, était dans le plus grand état de malpropreté. Charles IX ordonna, en 1563, «la place entre nettoyée et purgée de toutes immondices, à ce que les personnes étrangères qui y arrivaient de toutes parts puissent, avec le plus grand contentement, contempler l'excellence, grandeur et beauté de ladite place et de l'Hôtel de ville. » Il fallut renouveler cette ordonnance en 1571 et en 1576.

La place de Grève était le théâtre le plus ordinaire des fêtes populaires. Le feu de la Saint-Jean tenait une grande place parmi les réjouissances. Tous les ans, la veille de la Saint-Jean, on allumait au milieu de la Grève un grand feu de joie. Le prévôt des marchands et les échevins présidaient à cette cérémonie. Les rois de France ne dédaignaient pas de mettre de leurs propres mains le feu au bûcher. Les détonations de l'artillerie de la ville accompagnaient le feu de joie, que suivaient des banquets à l'Hôtel de ville.

Le bûcher de la Saint-Jean consistait en un tronc d'arbre ou *mai* de 60 pieds de hauteur, dressé au milieu de la place; ce mât, auquel on attachait un grand nombre de traverses, soutenait une immense quantité de fagots, de bourrées, de bottes de paille et de gros bois, et tout ce bûcher était orné de guirlandes de roses et de couronnes; au sommet du mât on attachait un grand panier d'osier contenant deux douzaines de chats destinés à être brûlés vifs; dans les grandes circonstances, on mettait un renard avec les chats. Pendant que ces malheureuses bêtes brûlaient en poussant des cris affreux, des danses s'établissaient sur la place de Grève, et l'affranchissement du vin commençait à comprendre, en France surtout, les travailleurs manuels, qui s'essayent à former des associations de crédit et de production, auxquelles malheureusement la législation oppose encore de nombreux obstacles. La vraie question est là : le problème du travail ne trouvera sa solution dans les *grèves*, qui constatent seulement l'état de guerre entre les classes ; il faut que cet antagonisme disparaisse par l'identification des termes : capitaliste et travailleur. Les associations montreront si la classe ouvrière a la capacité nécessaire pour s'affranchir, et si l'atelier sans patron pourra tirer de son propre sein la force directrice qui ordonne les travaux et pourvoit à l'exploitation commerciale des produits.

En somme, les *grèves*, telles que nous les voyons, ne sont qu'un moyen barbare, imparfait, pour résoudre des difficultés qui demandent avant tout, pour être résolues, beaucoup de raison, de sang-froid et de loyauté de part et d'autre. Tel est, du moins, l'avis de l'éminent publiciste qui se cache sous le pseudonyme d'Alceste. Il fut offerte à l'université de Jena, le 1872, des cas singuliers, en Angleterre, où le bon sens et la bonne foi ont évité de déplorables conséquences. Les juges ont reconnaissant l'insuffisance du salaire. Ils établissant, d'autre part, que le prix de la matière première et le fait de telles et telles concurrences ne pouvaient être pour autres une marge. Ces cas sont rares, mais en les citant on ne cherche qu'à démontrer la nécessité d'arbitrer, à l'amiable, les cas de débats entre les intérêts du travail. Il y a un grand avenir dans les chambres syndicales ouvrières. N'est-ce pas là que le travail doit trouver des organes réguliers bien supérieurs au mouvement tumultueux d'une *grève* souvent instantanée ? Quant au gouvernement, vers lequel nous en France la mauvaise habitude de nous tourner chaque fois que nous avons une difficulté à vaincre, son intervention ne peut être que désastreuse. Son rôle est de maintenir l'ordre et de faire exécuter les lois. C'est donc aux ouvriers eux-mêmes et aux patrons qu'il importe d'étudier et de résoudre les difficultés qui surgissent. Il y a une mauvaise tendance qui consiste, en pareil cas, à donner tort au plus faible, c'est-à-dire à l'ouvrier. L'honneur et l'équité protestent contre ces procédés, et il n'en fait généralement assez évident en France. Les produits s'y vendent fort cher. La France n'est pas un pays de production à bon marché. Par contre, les salaires y sont trop bas. Je ne crois pas que le système économique protectionniste soit de nature à remédier à cet état de choses. Tant s'en faut! Mais c'est aux patrons plus pour que les patrons apportent un esprit véritablement sérieux et conciliant dans ces conflits. Tout le monde a pu faire cette remarque, qu'il n'y a point de *grèves* à Mulhouse. Pourquoi? Parce que les patrons ont agi en hommes de cœur avec les ouvriers. Ils ont en quelque sorte constitué une grande famille industrielle. L'éducation, l'instruction, le logement, l'hygiène, la sécurité dans le présent et dans l'avenir, tout ce qui peut contribuer à rendre l'homme heureux intelligent, honnête et fort, a été combiné, organisé librement. Dans la crise cotonnière, on a vu à Rouen des patrons égoïstes qui jetaient leurs ouvriers sur le pavé, et réalisaient un bénéfice immédiat en revendant leur coton brut. A Mulhouse, on s'est conduit tout autrement. Les patrons ont travaillé sans bénéfice, mais ils ont cru devoir, au lien affectueux qui les attache à leurs ouvriers, au sentiment de loyale confiance que ceux-ci avaient en eux,

pendant de son courage et de son génie. En 1870, le peuple assemblé y acclama la République, le 4 septembre. Au 31 octobre, une insurrection suscitée par l'incapacité des défenseurs de Paris fut un moment victorieuse sur cette place, et occupa l'Hôtel de ville, siège du gouvernement. La Commune de 1871 avait fait de la Grève une véritable place de guerre, toute couverte de redoutes et hérissée de canons. Tel est le résumé succinct des faits les plus importants dont le souvenir se rattache à l'histoire de la place de Grève. Le périmètre étroit de cette place, agrandi à diverses reprises, notamment en 1720 et en 1817, avait reçu, par décret du 19 février 1853, une largeur de 82 mètres. Le réseau de ruelles tortueuses et obscures qui l'enserraient de toutes parts disparut alors et fit place à des voies larges et régulières. C'est en vain que l'on chercherait aujourd'hui quelques vestiges du caractère pittoresque de la vieille place de Grève, dans l'ensemble majestueux et monumental qui porte le nom de place de l'Hôtel-de-Ville, mais qui a perdu son principal ornement, puisque l'Hôtel de ville lui-même n'offre plus à l'œil qu'un amas de ruines. Espérons toutefois que la ville de Paris se relèvera bientôt des désastres qu'elle a supportés, et que son principal édifice reparaîtra plus majestueux que jamais.

GREVE (Jean DE), théologien et prédicateur français, né dans le duché de Clèves, vers 1580, un des plus ardents partisans d'Arminius. Il exerça les fonctions du ministère évangélique à Arnheim, à Campen et à Heusden. En 1619, ayant refusé de se soumettre aux décisions du synode de Dordrecht, il fut expulsé du pays. Ses amis le rappelèrent en secret à Heusden, où il mourut peu après, sans avoir été découvert, arrêté et condamné à la prison perpétuelle dans la maison d'arrêt d'Amsterdam. Cependant il parvint à s'échapper et s'enfuit en Allemagne, où il reprit une carrière. C'était un homme pieux et instruit. Il avait composé pendant sa captivité un ouvrage intitulé : *Jesuitarum hæreses, impia dogmata et tutioris judicii via judici christiano commonstratur, etc.* (Hambourg, 1624-1635, in-4°). On a aussi de lui puisieurs lettres, l'une *ad gracam versionem recensita*, avec notes, suivi d'un traité des mètres hébreux (1788 - 1791) ; une traduction hollandaise de quelques *Epîtres* de saint Paul (Deventer, 1790, in-8°) et *Observationes sur les Epîtres de saint Paul* (Amsterdam, 1794 et 1804, 3 vol. in-8°); *Vaticinium Nahumi et Habacuci* (Amsterdam, 1789, in-8°); *Vaticinia Isaiæ* (Amsterdam, 1800, 2 vol. in-8°).

GREVÉ, ÉE (grè-vé) part. passé du v. Grever. Chargé : *Immeuble* GREVÉ *d'hypothèques. Propriété* GREVÉE *d'impôts. En Angleterre, la propriété est* GREVÉE *au delà de sa valeur.* (Ledru-Rollin.)

— Jurispr. *Etre grevé de substitution*, Etre héritier ou légataire à charge de substitution.

GRÉVEDON (Pierre-Louis-Henri), peintre et lithographe français, né à Paris le 17 octobre 1776, mort le 1er juin 1860. Elève et lauréat de l'Académie de peinture dès sa dixième année, il reçut les leçons de Regnault, concourut sans succès pour le prix de Rome, mais obtint une médaille de première classe à l'exposition de 1804, pour son tableau représentant *Achille déshonorant sur le cadavre de Troie.* Peu de temps après, il alla se fixer en Russie, où il jouit d'une grande renommée, grâce à ses portraits exécutés dans le goût de certains peintres modernes qui aiment à prodiguer les couleurs tendres de leur palette, exagèrent in grâce et se font facilement accepter du public féminin. Grévedon quitta Saint-Pétersbourg avec le titre de membre de l'Académie de cette ville, passa en Suède, puis en Angleterre, où il resta cinq ans et exécuta une foule de portraits dont la gravure s'est emparée avec succès. Revenu dans sa patrie, il s'essaya dans la lithographie et put conquérir un nom dans cet art nouvellement exploité. C'est en qualité de lithographe qu'il obtint aux expositions de 1824 à 1845 diverses médailles. Ensuite, et jusqu'en 1859, il exposa de nouveau un certain nombre de toiles. Les lithographies de Grévedon offrent, en général, quelque chose de rond, de moelleux et de soufflé, où il n'y a ni muscles, ni os, ni contour, où les yeux sont plus grands que la bouche, et les tailles plus minces que les bras; elles n'en ont pas moins fait la passion du public, qui les a préférées plus d'une fois aux plus beaux dessins des maîtres. On cite parmi les meilleures ou les plus populaires : les *Mois*, les *Orateurs chrétiens*, les *Quatre parties du monde*, les *Quatre éléments*, le *Miroir des dames*, l'*Alphabet des dames*, la *Maîtresse du Titien*, *Vénus et Cupidon* d'après le Corrége; le *Zéphire*, d'après Prudhon, et un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Mlle Falcon*, *Mlle Rachel*, *Spontini*, d'après nature ; la *duchesse de Berry*, d'après Lawrence ; *Mlle Mars*, d'après Gérard ; les *princesses d'Orléans*, d'après Winterhalter. — Sa femme, Mme GRÉVEDON, née en 1792, morte en novembre 1864, avait appartenu au Gymnase, lorsqu'il s'appelait théâtre de Madame, et elle s'y était distinguée dans l'emploi des coquettes et des mères de la comédie et du vaudeville. Belle personne, parfaite diseuse, elle a créé un grand nombre de rôles du répertoire de cette époque; un de ses meilleurs a été celui de Mme Guillaume dans *Pension bourgeoise* (1823). — Sa fille a épousé M. Régnier, sociétaire de la Comédie-Française.

GREVENMACHERN, ville de Hollande, dans le duché de Luxembourg, sur la rive gauche de la Moselle, à 20 kilom. N.-O. de Luxembourg; 3,600 hab. Fabrique de cartes à jouer; commerce de grains, de vins et de bestiaux. Cette ville fut prise et saccagée en 1552 par le margrave Albert de Brandebourg, en 1688 et en 1703 par les Français.

GREVER v. a. ou tr. (gre-vé — lat. *gravare*; de *gravis*, lourd). Soumettre à de lourdes charges : *La Chambre des députés fut par ses allocations la mesure des charges dont il sera permis de* GREVER *le pays.* (Dupin.)

— Jurispr. Charger d'une substitution, d'un fidéicommis : GREVER *un légataire, un héritier de substitution.*

— **Antonyme.** Dégrever.

GREVESMUHLEN, ville d'Allemagne, dans le duché de Mecklenburg-Schwerin, à 23 kilom. N.-O. de Schwerin ; 2,260 hab. Tissage de toiles.

GREVIER s. m. (gre-vié). Bot. Syn. de GREWIE.

GRÉVIÈRE s. f. (gré-viè-re — rad. *grève*, vieux mot qui signifie *devant de la jambe*). Morceau de peau de mouton que les campagnards attachent autour de chaque jambe, pour garantir leurs pantalons, quand ils grimpent dans un arbre pour l'élaguer.

GREVILE ou **GREVILLE** (Fulk ou Foulque), lord BROOKE, homme d'Etat et écrivain anglais, né à Beauchamp-Court, comté de Warwick, en 1554, mort à Londres en 1628. De retour d'un voyage sur le continent, il se présenta à la cour, gagna la faveur de la reine Elisabeth, qui lui donna la place lucrative de secrétaire pour la paix de la Galles et le titre de chevalier (1597), conserva tout son crédit sous Jacques Ier, reçut en don de ce prince le château de Warwick, puis le titre de baron de Brooke, devint sous-trésorier et fut enfin appelé, en 1615, au poste de chancelier de l'échiquier. Pair d'Angleterre en 1620, il siégea dans le conseil privé sous le règne de Charles Ier. Grevile mourut assassiné par un de ses domestiques qui avait à se plaindre de lui. Il cultiva les lettres, pour lesquelles il avait du goût, fut l'ami de Philippe Sidney, du grand Bacon, protégea les écrivains : Spenser, Davenant, Cambien, Speed, etc., et se distingua au collége de Beauvais, il les fit imprimer sous ce titre : *l'Olympe de Jacques Grévin de Clermont en Beauvoisis, ensemble les autres œuvres dudict auteur; à Gérard Lescorpy, protonotaire de Bautin* (Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, 1560, petit in-8° de 216 pages). On voit par ce volume qu'il poussait de l'amitié de Ronsard et de la considération des poètes célèbres de son temps. Remi Belleau, dans ses vers, parle de lui avec éloge; le chef de la Pléiade l'admit dans son cénacle et le proclama un vrai poète :

Ainsy, dans notre France, un seul Gresvin assemble
La docte médecine et les beaux vers ensemble.

On trouve aussi dans le volume de Grévin un sonnet composé en son honneur par Ronsard.

Une fois reçu docteur, Grévin n'abandonna pas le culte des Muses, et, en 1562, il fit imprimer son théâtre avec quelques autres poésies (petit volume in-8°). Ce volume est précédé d'une longue pièce de vers du poète vendômois. Ces deux amis se brouillèrent par la suite, et ce fut la religion qui les divisa. Une querelle étant survenue entre Ronsard et les ministres protestants de Genève, Grévin, qui était calviniste, prit parti pour ses coreligionnaires. Ronsard résolut d'en tirer vengeance, et il paya de tous ses livres le nom de Grévin. Cependant, comme il ne fallait pas que les alexandrins y perdissent leur mesure, il remplaça dans ses anciennes pièces le nom de son ancien ami par celui d'autres contemporains plus ou moins illustres.

La réputation que Grévin s'était acquise par ses œuvres dramatiques attira sur lui les regards de Marguerite de France, fille de François Ier, et femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; elle l'attacha à sa personne en qualité de médecin et l'emmena avec elle à Turin (1562), où il fut son conseiller intime et son surintendant des finances. Comblé des bienfaits de la duchesse, dont il avait exposé une des filles d'honneur, il ne manquait rien à sa félicité, lorsque la mort le frappa subitement le 5 novembre 1570. Il n'avait encore que trente et un ans. Marguerite de France fut fille de magnifiques funérailles, et témoigna hautement sa douleur, en disant « qu'elle perdait en même temps son médecin pour les maladies du corps, et son consolateur pour celles de l'esprit. » Grévin laissait des enfants en bas âge qui, protégés par la duchesse, remplirent depuis des charges honorables en Piémont, et y perpétuèrent son nom.

Comme médecin, Jacques Grévin a publié les ouvrages suivants : *Traité des venins*, qui parut à Anvers en 1568, sous ce titre : *Deux livres des venins auxquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, thériaques, poisons et contre-poisons*, par Jacques Grévin de Clermont en Beauvoisis, médecin à Paris. *Ensemble les œuvres de Nicandre, médecin et poète grec, traduites en vers français* (Anvers, Christophe Plantin, 1568, in-4°) ; une traduction de l'*Anatomie* d'André Vésale (1569, in-fol.) ; *Guerre contre l'antimoine*, restée célèbre dans l'histoire de la médecine; traduction d'un livre écrit en latin par Jean Wier. *De l'imposture et tromperie des diables, enchantements et sorcelleries.*

GRÉVISTE s. m. (grè-vi-ste — rad. *grève*). Celui qui est en grève, qui fait partie d'une grève : *Les* GRÉVISTES *ont envoyé des délégués à leurs patrons.*

GRÉVY (François-Paul-Jules), homme politique et jurisconsulte, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 15 août 1807. Il fit ses études aux collèges de l'Arc, de Poligny et de Besançon, puis vint à Paris, où lors de la révolution de 1830, il prit part, dit-on, à l'attaque de la caserne Babylone. Après avoir reçu le titre de droit, il fut reçu avocat et conquit une place honorable au barreau de Paris. Talent grave et même sévère, ayant horreur de la phrase et de la déclamation, il n'est d'ailleurs arrivé que lentement à la renommée, ne recherchant ni les succès bruyants ni les causes à éclat. Bien que ses opinions républicaines fussent connues, il se borna à défendre plusieurs de ses coreligionnaires politiques devant les tribunaux, et ne prit aucune part aux luttes actives du parti. Cela tint, sans doute, à ce qu'il s'était élevé aux idées républicaines, moins par entraînement de passion pour dans un arbre pour l'élaguer. que par la réflexion et par l'étude, et qu'il était bien plus un homme de théorie que d'action. Homme sincère et convaincu, M. Grévy ne dépassa d'ailleurs jamais un certain niveau politique; il appartenait au groupe dont le *National* était l'organe; du moins il était dans cette nuance un peu pâle. Lors de la révolution de Février, il fut nommé commissaire de la République pour le département du Jura. Il remplit ces fonctions difficiles avec autant d'intelligence que de modération, et sut faire accepter et aimer la République par toutes les classes de la population. « Je ne veux pas, disait-il, que la République fasse peur. » Ces paroles devinrent sa règle de conduite, et il se concilia si complètement les esprits, que, lors des élections à l'Assemblée constituante, il fut nommé représentant du peuple par la presque unanimité des suffrages.

Membre de la commission faisant les fonctions de conseil d'Etat, il fut aussi l'un des vice-présidents de l'Assemblée, et rendit de grands services par ses connaissances, son zèle exempt d'apparat, son esprit net et pratique. Il votait avec la gauche républicaine, et il a soutenu dans l'Assemblée deux luttes mémorables, à l'une desquelles son nom est resté attaché.

Le comité de constitution, présidé par Cormenin, avait eu la malheureuse idée de trans planter chez nous l'institution du président de la République, que repoussait la démocratie radicale, mais à laquelle les républicains modérés étaient fort attachés. Bien qu'appartenant à ce dernier groupe, Grévy comprit le danger d'une telle fonction dans un pays à traditions monarchiques, et qui n'a qu'à choisir entre les prétendants. Il proposa donc, dans un amendement resté célèbre sous le nom d'*amendement Grévy*, d'éliminer le président de la République, fonctionnaire aussi dangereux pour la liberté qu'inutile à la direction des affaires. Voici les articles qu'il proposait d'inscrire dans la constitution, à la place de ceux qui consacraient l'institution de la présidence :

« L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen, qui reçoit le titre de président du conseil des ministres.

» Le président du conseil des ministres est nommé par l'Assemblée nationale au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

» Le président du conseil est élu pour un temps illimité ; il est toujours révocable. »

On comprend quels changements l'adoption de cet amendement eût apportés dans la situation politique de la France. M. Grévy la défendit avec sa netteté habituelle, avec sa forte et sobre dialectique, mais sans parvenir à le faire adopter. « Le seul fait de l'élection populaire, dit-il, donnera au président de la République une force excessive. Oubliez-vous que ce sont les élections de l'an X qui ont donné à Bonaparte la force de relever le trône et de s'y asseoir? Voilà le pouvoir que vous élevez, et vous dites que vous voulez fonder une république ! Que ferez-vous de plus si vous voulez, sous un nom différent, restaurer la monarchie? » Ces